



N° 1903- 23/10/2025
www.maisondelartisan.fr


**Maison de
l'Artisan**
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

19ème Rencontre Européenne de Ferronnerie d'Art à Arles-sur-Tech : un succès éclatant !

Encore une très belle réussite pour la 19^e Rencontre Européenne de Ferronnerie d'Art qui s'est tenue le week-end dernier à Arles-sur-Tech !

Événement incontournable dans le monde de la forge, cette édition a réuni plus de 180 forgerons venus de toute la France, d'Europe, et même d'Asie, pour partager leur savoir-faire, transmettre leur passion et vivre ensemble des moments de convivialité autour des forges installées au pied du carreau de la Mine.

Temps forts de la rencontre :

L'inauguration fut l'occasion de dévoiler une œuvre exceptionnelle l'Ours des Fêtes de l'Ours d'Arles-sur-Tech, classée au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, réalisée par les membres de l'Association de Ferronnerie Catalane pour l'association Unesc'Ours.



Sortie de la loupe de 200 kg

- Sous l'impulsion de Philippe Bachmair, professeur de ferronnerie d'art et Meilleur Ouvrier de France, le projet « L'Auroch de Lascaux » a vu le jour directement sur place, avant d'être offert à la commune de Coustouges.

- Les forgerons italiens Silvia Tribuzio et Daniele Baudino ont, quant à eux, conçu avec leur équipe une superbe œuvre sur le thème du voyage, offerte à la commune d'Estoher.

- Grand moment attendu : la sortie de loupe orchestrée par l'association K12 a une nouvelle fois impressionné le public, avec 345 kg de minerai transformés en une loupe de 200 kg de métal pur !



L'Ours

Enfin, impossible de ne pas citer les fidèles amis de la Confrérie du Couteau de Thiers, présents pour initier le public à l'art de la coutellerie, ainsi que ceux de la Confrérie des Chocolatiers Catalans, qui ont régalé petits et grands tout le dimanche.

Bravo et merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de cette 19^e édition un moment unique de transmission, d'excellence et de passion autour du feu et du métal !

Rendez-vous déjà pris pour la 20^e édition !



Photo de «famille» et les œuvres réalisées



Liquidation et faute de gestion : ça peut faire très mal !

La responsabilité d'un dirigeant fautif en cas de liquidation judiciaire peut s'avérer très sévère, une récente jurisprudence est l'occasion pour les juges de le rappeler.

Par principe, en cas d'insuffisance d'actif constatée dans une société placée en procédure collective, le liquidateur judiciaire dispose de la faculté de mettre à la charge du représentant légal de la société tout ou partie du passif de cette dernière pour parvenir à désintéresser les créanciers.

Dans un arrêt de la Cour de cassation du 1er octobre dernier, une société placée en procédure collective fait face à un passif qu'elle ne peut pas apurer intégralement. Face au constat, par le liquidateur judiciaire, de fautes de gestion du dirigeant ayant accentué les difficultés financières, la responsabilité pour insuffisance d'actif de ce dernier est engagée, et ce pour l'intégralité du passif de la société. Le dirigeant conteste sa responsabilité sur l'intégralité du passif compte tenu de son niveau de revenu.

La Cour de cassation rejette la demande du dirigeant.

En effet, la contribution du dirigeant à l'insuffisance d'actif de la société s'apprécie uniquement en fonction du nombre et de la gravité des fautes de gestion commises. Les juges ne sont pas tenus de prendre en considération le niveau de revenu et de patrimoine du dirigeant fautif.

L'entreprise n'a pas à financer la passion des chevaux du dirigeant.

Des dépenses de publicité sont en principe déductibles, mais il faut qu'elles soient exposées dans l'intérêt direct de la société et non de celui de ses associés ou dirigeants.

L'histoire :

Une société avait engagé des dépenses importantes pour le parrainage d'une écurie, comprenant notamment la pension de deux chevaux, la mise en avant de son logo sur du matériel et des véhicules équestres, ainsi que l'organisation d'événements et d'actions de communication dans le milieu hippique.



La leçon :

Ces dépenses ont été considérées comme étrangères à l'intérêt de l'entreprise. En effet, les dirigeants de la société entretenaient des liens personnels étroits avec l'écurie et la société de communication impliquée : ils en détenaient la quasi-totalité du capital et y faisaient héberger leurs propres chevaux.

De plus, les juges ont relevé que l'activité réelle de la société — la fourniture de biens et services à des établissements pénitentiaires dans le cadre d'appels d'offres publics — ne justifiait pas un tel investissement publicitaire, la clientèle concernée n'étant pas sensible à ce type d'opérations.

Les documents produits (factures, plaquettes, articles de presse ou extraits de programmes équestres) n'ont pas permis de démontrer que cette visibilité avait procuré un véritable avantage commercial.

En conséquence, les dépenses engagées pour le parrainage, la communication et la publicité ont été jugées dépourvues d'intérêt pour l'exploitation et requalifiées en actes anormaux de gestion, entraînant leur non-déductibilité fiscale.

Assemblée Générale Statutaire CAPEB 66

La CAPEB 66 tiendra son Assemblée Générale Statutaire le **Judi 20 novembre 2025, de 18h à 19h, au Clos des Lys à Perpignan.**

Ordre du jour :

- Rapport moral 2024
- Bilan financier 2024
- Rapport du commissaire aux comptes
- Elections des membres du Conseil d'Administration

Inscriptions : contact@capeb66.fr

Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie par M. Mickael COTTEREAU, artisan taxi exerçant sous la forme de l'EIRL, au profit de la SARL ALTI ASSISTANCE, concernant l'autorisation de stationnement taxi n°7 délivrée par la commune de BOURG-MADAME, ainsi qu'un véhicule de marque Volkswagen Passat immatriculé EH-771-KR, et ses équipements réglementaires, a pris fin de plein droit le 16 octobre 2025, à la suite de la cession définitive de l'autorisation de stationnement et des éléments d'exploitation au profit de la société ALTI ASSISTANCE.

Pour avis.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie par la SASU TAXI DES OLIVETTES, représentée par Mme Olive Audrey, au profit M. Girardon Jérôme, concernant l'autorisation de stationnement taxi n°2 délivrée par la Mairie de Tautavel ainsi que le véhicule Toyota immatriculé AC-283-MG, et ses équipements réglementaires, prendra fin le 01 novembre 2025 par lettre recommandée.

Pour avis

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie par la SASU TAXI DES OLIVETTES, représentée par Mme Olive Audrey, au profit de la SASU TAXI MARJORIE, représentée par Mme Renaud Marjorie, concernant l'autorisation de stationnement taxi n°1 délivrée par la Mairie de Tautavel ainsi que le véhicule Skoda Octavia immatriculé DV-560-CW, et ses équipements réglementaires, a pris fin le 31 mai 2025 par lettre remise en mains propres.

Pour avis.



ANNONCES LÉGALES

➔ PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

1&2 | 10h
nov. | 18h

Entrée gratuite
ILLE-SUR-TÊT
La Catalane

Salon artisanal mode & couture

DÉFILE
samedi 16h

BANQUE
POPULAIRE
DU SUD



UNACAC
66

Maisons
d'Artisan



ALL SUR TET

CATALANS
DU DESERT

bleu

BANQUE
POPULAIRE
DU SUD



SOCAMA
DU SUD

MAISON
DE
L'ARTISAN

Groupama
MEDITERRANÉE

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE

MAAF

PRO



Sur nos réseaux

MAISON DE L'ARTISAN
FORMATION
DÉGRADÉ "TAPER
FADE" HOMME

17/11/25

Formation

Formation Coiffure – Taper Fade Homme

Le dégradé "Taper Fade", c'est LA coupe tendance du moment ! Apprenez à la maîtriser lors de cette journée de formation dédiée aux professionnels de la coiffure masculine.

Date : 17 novembre 2025

Lieu : SARL FORT - St Estève

Durée : 8 heures

Niveau requis : CAP

Au programme :

- ➔ Identifier les attentes de la clientèle masculine.
- ➔ Maîtriser les outils et les différentes techniques de dégradé.
- ➔ Fidéliser sa clientèle et booster son chiffre d'affaires.

Contact : Isabelle Krapez – 04 68 34 59 34

Petites Annonces

VENTE / LOCATION

➔ Vds ADS sur Perpignan pour cause de départ à la retraite. Exploitée depuis juin 1998. Gare, aéroport, groupement radio (taxi direct) et conventionnée toutes caisses.

Pour toutes questions supplémentaires contacter le 06 14 15 63 53.

➔ Vds ADS conventionnée, commune de Perpignan pour fin d'année 2025 cause retraite. Adhérent groupement "Accueil Perpignan Taxi". Prix 250K€. Contact au : 06 76 78 46 56

➔ Location-gérance ADS taxi sur Font-Romeu. Tél : 06 83 35 15 21.

➔ Vds pour cause de retraite, boulangerie-pâtisserie à Vernet Les Bains, bien située dans le centre-ville. Fort potentiel (chiffre d'affaire 315 000€). Matériel très bien entretenu (four électrique 4 bouches 10 ans), prix de vente 70 000€.

Contact Me Gascond mandataire

Tél : 04 68 35 49 26

Mail : hg@hgascon.fr

➔ Location de locaux professionnels à Toulouges : l'Agence TRIBBU propose plusieurs biens neufs à la location dans un bâtiment situé à Toulouges, proche des axes principaux et à quelques minutes de Perpignan :

- Local 170 m² – 1 800 € / mois

Rez-de-chaussée : 151 m² de local + bureau 20 m² avec point d'eau et WC. Climatisation, double vitrage, parking privé.

- Entrepôt + bureaux 290 m² – 3 000 € / mois. RDC : dépôt 150 m² + bureaux et sanitaires 70 m².

Étage : 3 bureaux + WC (70 m²). Prestations de qualité, parking privé, isolation dernière norme, climatisation, double vitrage.

- Bureaux 70 m² – 840 € / mois

1^{er} étage : 3 bureaux lumineux + réserve et WC. Idéales professions libérales, activités tertiaires ou petites entreprises. Parking privé, climatisation, double vitrage.

Pour toute information ou visite, contactez TRIBBU au 04 68 22 91 75.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle DOMENJO

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2025

Tirage : 2000 exemplaires